

Lançons la liberté dans les colonies

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Lançons la liberté dans les colonies : discours des députés G. J. Danton et L. P. Dufay pour l'abolition de l'esclavage, 4 février 1794, suivi de : La France est un arbre vivant : discours du député L. Sédar Senghor, le 27 janvier 1957 et de : La traite et l'esclavage sont un crime contre l'humanité : discours de la députée C. Taubira-Delannon, le 18 février 1999. / Georges-Jacques Danton ; Louis-Pierre Dufay

Auteur(s) : Danton, Georges-Jacques (1759-1794)

Autre(s) auteur(s) : Dufay, Louis-Pierre (1753-18..)

Editeur, producteur : [Paris] : Éd. Points, DL 2009
(72-La Flèche; Impr. CPI Brodard et Taupin)

Description matérielle : 1 vol. (53 p.) ; 18 cm

Collection : Les grands discours

ISBN : 978-2-7578-1498-7

EAN : 9782757814987

Appartient à la collection : Les Grands discours 2101-7840 2009
Points (Paris) 0768-0481 2240

Titre de dos : [Esclavage et colonies.]

Classification décimale Dewey : 325.344 09 23

Note sur la collection : Collection principale : Points. Numérotation dans la collection principale : P2240

Résumé ou extrait : La Convention révolutionnaire de 1794 acclame le discours des députés Dufay et Danton, et proclame l'abolition de la traite et de l'esclavage. Bonaparte les rétablit, jusqu'à leur abolition définitive en 1848. Cependant les colonies françaises demeurent. Par une loi de 1956, âprement discutée à l'Assemblée, notamment par Léopold Sédar Senghor, elles accèdent à une relative autonomie. Il faut attendre 1999 et le discours de Christiane Taubira pour qu'une loi qualifie de crime contre l'humanité l'esclavage et la traite autrefois pratiqués dans les colonies françaises.

Sujet(s) : abolition de l'esclavage : 1848
France

esclavage

Sujet - Nom commun : Esclavage -- Abolition -- France
Colonies françaises -- Administration